MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Service du patrimoine
Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial

La ministre de la Culture

à

Monsieur le Préfet de la région Occitanie
Direction régionale des affaires culturelles

Paris, le 5 juillet 2024

Réf. : MC/2024/D/24271

OBJET : **Avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 4 juillet 2024 : projet de modification du site patrimonial remarquable couvrant une partie du territoire de la commune de Villeneuve-lès-Avignon et d'extension du périmètre à la commune des Angles (30)**

PJ : Projet de périmètre

Lors de sa séance du 4 juillet 2024, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a émis un **avis favorable** à l'unanimité au projet de modification du site patrimonial remarquable de Villeneuve-lès-Avignon et de son extension à la commune des Angles (Gard), dont le périmètre est annexé à ce courrier. Elle a également formulé le vœu que les différents outils du code du patrimoine et du code de l'urbanisme soient explorés afin de mettre en place le dispositif le plus approprié pour encadrer l'évolution du paysage urbain existant et de son écrin.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux,

Isabelle CHAVE

Affaire suivie par : Élisabeth CHEURET
Tél : 01 40 15 33 57
Mél : elisabeth.cheuret@culture.gouv.fr
182, rue Saint-Honoré – 75033 PARIS cedex 01

Proposition de périmètre :

